

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 653

5 juillet 2005

SOMMAIRE

AMB Canada Finco, S.à r.l., Luxembourg	31331	Mark Steel Development S.A., Luxembourg	31312
Amis Medical S.A., Luxembourg	31339	Mark Steel Development S.A., Luxembourg	31312
Amis Medical S.A., Luxembourg	31339	Meloc, S.à r.l., Luxembourg	31315
Amis Medical S.A., Luxembourg	31340	Merrill Lynch Luxembourg Capital Funding, S.à r.l., Luxembourg	31304
Asens S.A.H., Luxembourg	31343	Mindforest International S.A., Luxembourg	31338
Asens S.A.H., Luxembourg	31343	Multi-Agro S.A.H., Luxembourg	31313
Beauvillon Holding S.A., Luxembourg	31313	Netfin.Com Holding S.A., Luxembourg	31319
Beluga Finance Corporation S.A., Luxembourg . . .	31314	Netfin.Com Holding S.A., Luxembourg	31319
Beneshare Xpress Group (Luxembourg) S.A., Lux- embourg	31310	Netfin.Com Holding S.A., Luxembourg	31319
Bestmeat Finance, S.à r.l., Luxembourg	31315	Netfin.Com Holding S.A., Luxembourg	31319
Blue Enterprise Holding S.A., Luxembourg	31303	Noeva S.A., Luxembourg	31312
Blue Enterprise Holding S.A., Luxembourg	31303	Noeva S.A., Luxembourg	31312
Blue Enterprise Holding S.A., Luxembourg	31304	Obegi Group S.A., Luxembourg	31343
Blue Enterprise Holding S.A., Luxembourg	31304	Palais des Roses International S.A., Luxembourg .	31311
Caraibos Europe S.A.H., Luxembourg	31341	ProLogis Italy XIII, S.à r.l., Luxembourg	31298
Compagnie Maritime Commerciale S.A., Luxem- bourg	31311	Roix Fin S.A., Luxembourg	31314
Dynamico, S.à r.l., Luxembourg	31339	Roix Fin S.A., Luxembourg	31342
Eagle Trading, S.à r.l., Luxembourg	31340	Roix Fin S.A., Luxembourg	31342
Edelton, S.à r.l., Luxembourg	31341	Rolaco Hotels S.A., Luxembourg	31315
Eifelfort, S.à r.l., Luxembourg	31341	Roventa-Henex (Holdings) S.A., Luxembourg . . .	31322
EMC Group, S.à r.l., Luxembourg	31344	Roventa-Henex (Holdings) S.A., Luxembourg . . .	31331
Emjoi International, S.à r.l., Luxembourg	31318	Salaparuta Inc. S.A., Luxembourg	31320
Emjoi International, S.à r.l., Luxembourg	31318	Salaparuta Inc. S.A., Luxembourg	31320
Enee S.A., Luxembourg	31322	Securfin Investments, S.à r.l., Luxembourg	31320
Energy Management Group S.A., Luxembourg . . .	31344	Segesta 2 Finance S.A., Luxembourg	31316
Energy Management Group S.A., Luxembourg . . .	31344	SGS Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	31340
Farlux S.A., Luxembourg	31316	Simcha S.A., Luxembourg	31298
Finoper S.A., Luxembourg	31316	Société Immobilière Schoenfels S.A., Bridel	31321
G.A.C. Trust Holding S.A., Luxembourg	31317	Société Immobilière Schoenfels S.A., Bridel	31321
Holdco S.A.	31317	Société Immobilière Schoenfels S.A., Bridel	31321
Infigest S.A., Luxembourg	31318	Société Immobilière Schoenfels S.A., Bridel	31321
Interfiduciaire S.A., Luxembourg	31313	Southern Pacific Petroleum (Europe) S.A.	31313
International Food Trading S.A., Luxembourg . . .	31318	Southwest Investments Limited, S.à r.l., Luxem- bourg	31322
Jade Finance S.à r.l., Luxembourg	31314	Strategic Investment Holding Group S.A., Luxem- bourg	31319
Katsab S.A., Luxembourg	31342	Takolux S.A., Luxembourg	31310
Koblenz Holding S.A., Luxembourg	31338	TNS Luxembourg Beta, S.à r.l., Luxembourg . . .	31317
L.H.B. Participations S.A., Luxembourg	31311	Victorlux, S.à r.l., Luxembourg	31321
Latitude S.A., Luxembourg	31314	VTT Finance & Participations S.A., Luxembourg .	31339
Longterme Finance S.A., Luxembourg	31322	Zapata Finance, S.à r.l., Luxembourg	31320
Luxembourg Finance House S.A., Luxembourg . .	31315	Zapata Finance, S.à r.l., Luxembourg	31320
Mandello Investments Holding S.A., Luxembourg .	31317		
Mark Steel Development S.A., Luxembourg	31312		

ProLogis ITALY XIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 94.046.

Il résulte d'une décision du gérant du 1^{er} février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03453. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018698.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

SIMCHA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 106.486.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-third of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, RCS Luxembourg B 37.974,

2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, RCS Luxembourg B 67.822,

both here represented by Miss Séverine Canova, lawyer, residing professionally in Luxembourg and Mr Gilles Le-comte, accountant, residing professionally in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of SIMCHA S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euro (31.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years. They may be re-elected and removed at any time.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of May at 11.00 a.m. and the first time in the year 2006.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten per cent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, five hundred shares	500
2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, five hundred shares	500
Total: One thousand shares	1,000

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2010:
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,
 - T.C.G. GESTION S.A., prenamed,
 - ROSA MARIS LIMITED, having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
3. The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2010:
 - C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, RCS Luxembourg B 68.168.
4. The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
5. The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, RCS Luxembourg B 37.974,
2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, RCS Luxembourg B 67.822,

les deux ici représentées par Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Gilles Lecomte, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SIMCHA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

4.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

4.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

4.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille actions (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi jour du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2005.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cinq cents actions	500
2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cinq cents actions.	500
Total: mille actions	1.000

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelées aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
 - T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée,
 - ROSA MARIS LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010:
 - C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, RCS Luxembourg B 68.168.
4. Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Canova, G. Lecomte, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 février 2005, vol. 430, fol. 74, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mars 2005.

H. Hellinckx.

(022098.3/242/319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

BLUE ENTERPRISE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 60.926.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05202, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour BLUE ENTERPRISE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(018345.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

BLUE ENTERPRISE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 60.926.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05204, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour BLUE ENTERPRISE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(018347.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

BLUE ENTERPRISE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 60.926.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05205, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour BLUE ENTERPRISE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(018348.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

BLUE ENTERPRISE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 60.926.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05208, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

Pour BLUE ENTERPRISE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(018352.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG CAPITAL FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 106.419.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth day of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INCORPORATED, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801,

represented by:

Mr Eirik Diesen, company director, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 22 February 2005.

Said proxy signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing proxy holder, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which the prenamed party declares to establish as follows:

Art. 1. Form

There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name

The Company will exist under the name of MERRILL LYNCH LUXEMBOURG CAPITAL FUNDING, S.à r.l.

Art. 3. Object

The purpose for which the Company is formed is to make loans and to grant financial assistance in any form whatsoever to companies which are part of the MERRILL LYNCH GROUP. To that effect the Company may borrow money in whatever form and currency, issue and privately place bonds, debentures or other debt instruments in whatever form, and it may secure any of its borrowings by pledge or security of all or any of its property or income.

It may take participating interest in any companies or enterprises in whatever form and carry out transactions pertaining to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object, remaining always within the limits set by this object and by law.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of the partners, as the case may be.

Art. 5. Registered office

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The capital is set at twenty-five thousand dollars of the United States of America (USD 25,000.-) represented by two hundred and fifty (250) shares of a par value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of said premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its partner(s), to offset any net realized losses or net unrealized depreciation on the Company's investments and/or to make distributions to the partner(s).

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of the partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of the partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of the partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares, without having to comply with the formalities provided for by Article 1690 of the Civil Code.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of the partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

When the Company is composed of more than one partner, the transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management

The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 15. Powers

Each manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. Each manager has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 16. Events affecting the manager

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the manager

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. General meeting of the partners

18.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of the partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable to that situation.

18.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 19. Decisions

The decisions of the single partner or of the general meeting of the partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 20. Financial year

The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

The first financial year starts on the date of incorporation and ends on 31 December 2005.

Art. 21. Balance-sheet

Each year, on 31 December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of the partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting.

Art. 22. Allocation of profits

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of the partners, as the case may be.

Art. 23. Dissolution, Liquidation

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 24. Matters not provided

All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription

There now appeared Mr Eirik Diesen, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney-in-fact of MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INCORPORATED, the above mentioned appearing company, by virtue of the above mentioned proxy, declared to subscribe in the name of and on behalf of the said company to the two hundred and fifty (250) newly issued shares with a par value of one hundred dollars of the United States of America (USD 100.-) each and further declared in the name of and on behalf of the appearing company to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of that payment has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at thousand five hundred euro.

For the purpose of registration, the corporate capital of twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-) is valued at eighteen thousand nine hundred thirty-five Euros sixty-six cents (EUR 18,935.66).

Extraordinary General Meeting

The sole partner, acting in place of the general meeting of the partners, has taken immediately the following resolutions:

1. Resolved to set at five (5) the number of managers of the Company, and to appoint:

- Mr John G. Shane, Company Director, residing at 4, World Financial Center, NY 10080 New York, USA,
 - Mr Eirik Diesen, Company Director, residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
 - Mr Mehul Mehendrakmar Desai, Company Director, residing at 7, Moor Place, GB-GU20 6JS Windlesham, Surrey,
 - Mrs Anita Wong, Company Director, residing at 13, route de Florissant, CH-1211 Genève 3 and
 - Mr Dominik Schaerer, Company Director, residing at 3, Weissensteinstrasse, CH-4800 Zofingen,
- as managers of the Company for an unlimited duration and to entrust each of them with the powers set forth in article 15 of the articles of incorporation of the Company.

2. Resolved to set the registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INCORPORATED, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801,

représentée par:

Monsieur Eirik Diesen, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 février 2005.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de MERRILL LYNCH LUXEMBOURG CAPITAL FUNDING, S.à r.l.

Art. 3. Objet

La société a pour objet de consentir des prêts et d'apporter une assistance financière sous quelque forme que ce soit à des sociétés du GROUPE MERRILL LYNCH. A cet effet la société peut emprunter de l'argent sous toute forme et en toute devise, émettre et faire des placements privés d'obligations, de titres obligataires ou de titres de créance sous toute forme, toute devise, et elle peut garantir tout emprunt par la mise en gage ou la remise en garantie de tout ou partie de ses avoirs ou de ses revenus.

Elle peut prendre une participation dans toute société ou entreprise, sous quelque forme que ce soit et entreprendre toute transaction ayant trait à l'administration, à la gestion, au contrôle et au développement de ces participations.

De façon générale la société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, dans le respect en tout temps des limites du présent objet et de la loi.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de primes peut être établi auquel toutes les primes payées pour une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales d'un associé par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées ou des dépréciations nettes pas encore réalisées des investissements de la Société et/ou pour effectuer des distributions aux associés.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, sans que les formalités prévues à l'article 1690 du code civil doivent être accomplies.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Pouvoirs

Chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Chaque gérant a seul la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Art. 16. Evénements atteignant la gérance

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou du gérant ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité de la gérance

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Décisions de l'associé ou des associés

18.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

18.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 20. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2005.

Art. 21. Bilan

Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 22. Répartition des bénéfices

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, Liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas régié par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription

A comparu Monsieur Eirik Diesen, prénommé, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INCORPORATED, la société comparante prénommée, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite société deux cent cinquante (250) parts sociales nouvellement créées ayant une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune et déclare pour et au nom de ladite société comparante de libérer entièrement en espèces la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en espèces a été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de ses constitution est évalué à mille cinq cents euros.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) est évalué à dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros soixante-six cents (EUR 18.935,66).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à cinq (5). Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur John G. Shane, administrateur de société, demeurant au 4, World Financial Center, NY 10080 New York, USA,

- Monsieur Eirik Diesen, administrateur de société, demeurant aux 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

- Monsieur Mehul Mehendrakmar Desai, administrateur de société, demeurant au 7, Moor Place, GB-GU20 6JS Windlesham, Surrey,

- Madame Anita Wong, administrateur de société, demeurant au 13, route de Florissant, CH-1211 Genève 3 et

- Monsieur Dominik Schaerer, administrateur de société, demeurant au 3, Weissensteinstrasse, CH-4800 Zofingen, ont les pouvoirs prévus à l'article 15 des statuts de la Société.

2. L'adresse du siège social est fixée aux 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes comparants faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Diesen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2005, vol. 891, fol. 72, case 6. – Reçu 189,36 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(020868.3/239/356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2005.

TAKOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 28.117.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2005

L'assemblée a accepté la démission de Madame Elke Dosch, employée privée, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, de Madame Françoise Dumont, employée privée, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, de Monsieur François Mesenburg, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg et de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg de leur fonction d'administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.

L'Assemblée a accepté la démission de FIN-CONTROLE S.A., avec siège social au 26, rue Louvigny à L-1946 Luxembourg de sa fonction de commissaire aux comptes de la société, et ce, avec effet immédiat.

L'assemblée a élu en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée a élu en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:

CO-VENTURES S.A., 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire-aux-comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2005.

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01710. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021870.3/655/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

BENESHARE XPRESS GROUP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 61.233.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} février 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 1^{er} février 2005 que Monsieur Herman Moors, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 1^{er} février 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion, pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

* Anja Paulissen, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

* Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

* PAN EUROPEAN VENTURES S.A., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021873.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

L.H.B. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 76.902.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme L.H.B. PARTICIPATIONS S.A., tenue l'an deux mille quatre (2004), le 13 septembre, à 10h, à son siège social à Luxembourg, que les actionnaires ont décidé:

Révocation de l'ancien Conseil d'administration et l'administrateur-délégué: PLATEFORM EUROPEENNE DISTRIBUTION AUTOMOBILE S.A., Madame Leconte Marie-Charline et Monsieur Poillon Marc. Révocation comme Commissaire aux Comptes, Monsieur Karp Claude.

Nomination en remplacement comme administrateurs pour six (6) ans:

1. UVENSIS S.A., IBC n°. 441.799 British Virgin Islands, Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town Tortola,

2. Catherine Barnes, née le 8 janvier 1951 demeurant à Seinpostduin 168, NL-2586 EC's Gravenhage,

3. Leslie Harry Blitz, né le 19 mai 1949, demeurant à Seinpostduin 168, NL-2586 EC's Gravenhage,

Nomination comme administrateur-délégué:

Leslie Harry Blitz, né le 19 mai 1949, demeurant à Seinpostduin 168, NL-2586 EC's Gravenhage.

4. Nomination en remplacement comme Commissaire aux Comptes pour cinq (5) ans SPR SERVICES Inc, 25 Greystone Manor, Lewes DE 19958-9776, USA, Reg. n°. 3.802.336.

5. Transfert du siège sociale à 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature / Signature

Le secrétaire / Le président / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021910.3/4181/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

COMPAGNIE MARITIME COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 82.198.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(021912.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

PALAIS DES ROSES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 78.702.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2005.

Signature.

(021918.3/835/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

NOEVA S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 76.802.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00479, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(021915.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

NOEVA S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 76.802.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(021913.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

MARK STEEL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 58.039.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(021920.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

MARK STEEL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 58.039.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(021923.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

MARK STEEL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 58.039.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2005, réf. LSO-BB05964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(021925.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

MULTI-AGRO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 26.089.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 mars 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2005:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président;
- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2005:

- Monsieur François Adam, 310, route de Longwy, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC01880. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021919.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

INTERFIDUCIAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 77.376.

Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 11 août 2000, acte publié au Mémorial C n° 55 du 26 janvier 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2005.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(021926.3/1261/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

SOUTHERN PACIFIC PETROLEUM (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 69.255.

Le siège social de la société fixé au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2005.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021927.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

BEAUVILLON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 97.648.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01791, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEAUVILLON HOLDING S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(021940.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

31314

BELUGA FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 101.703.

Conseil d'administration:

En date du 3 février 2005, le Conseil d'administration de BELUGA FINANCE CORPORATION S.A. a décidé d'accepter la démission de M. Jean-Claude Thoma, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Mathias Perrang, L-8160 Bridel, de son mandat d'administrateur de la Société et de nommer M. Theo Uffing, résidant au 9, Eksterstraat, B-2360 Oud Turnhout en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC01882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021928.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

JADE FINANCE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 137, Kuelebiereg.

R. C. Luxembourg B 87.439.

Constituée par-devant M^e Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 26 avril 2002, acte publié au Mémorial C n° 1159 du 1^{er} août 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour JADE FINANCE, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(021930.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

LATITUDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 87.276.

Conseil d'administration:

En date du 3 février 2005, le Conseil d'administration de LATITUDE S.A. a décidé d'accepter la démission de M. Jean-Claude Thoma, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Mathias Perrang, L-8160 Bridel, de son mandat d'administrateur de la Société et de nommer M. Theo Uffing, résidant au 9, Eksterstraat, B-2360 Oud Turnhout en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC01881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021931.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

ROIX FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 90.349.

Le bilan au 31 décembre 2002 et les documents y annexés, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01739, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

Signature.

(022042.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.589.

Conseil d'administration:

En date du 3 février 2005, le Conseil d'administration de LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A. a décidé d'accepter la démission de M. Jean-Claude Thoma, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Mathias Perrang, L-8160 Bridel, de son mandat d'administrateur de la Société et de nommer M. Hans Pieterman, demeurant à 84, avenue Beausite, F-06250 Mougins en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC01883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021934.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

ROLACO HOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.005.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01789, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROLACO HOTELS S.A.

P. Jeanbart / N.G. Homsy

Administrateur / Administrateur

(021943.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

BESTMEAT FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.670.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance en date du 10 mars 2005 que le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 25, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BESTMEAT FINANCE, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02590. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021948.3/2460/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

MELOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.412.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 31 décembre 2004 à Luxembourg

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC02050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021983.3/3842/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

31316

SEGESTA 2 FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 78.879.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 3 février 2005, que:

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et de Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Luxembourg le 3 février 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021951.3/751/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

FARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 43.294.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 janvier 2005, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Pio Guido Giacomini, demeurant au 70, Via Motta, CH-6900 Massagno,

- Monsieur Alfio Di Croce, demeurant au 641, Via Appia, I-74100 Taranto,

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

2. Renouvellement du mandat de Leonardo Rossetto, demeurant au 31, Via del Colosseo, I-00184 Rome en tant qu'administrateur-délégué pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

3. Renouvellement du commissaire CONSOLIDA S.A. ayant son siège social au Via Pasteur 1, CH-6830 Chiasso pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021981.3/581/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

FINOPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.354.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu au siège social le 28 février 2005

1. Le Conseil d'Administration décide d'accepter les démissions des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Angela Cinarelli et Mme Frédérique Vigneron ainsi que celle du commissaire aux comptes QUEEN'S HOLDINGS LLC, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour FINOPER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01580. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021987.3/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

TNS LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 76.276.

Par résolution en date du 31 janvier 2005, l'associé unique a décidé de nommer Olivier Bisserier, avec adresse professionnelle au 98, Lekstraat, 1079 EV Amsterdam, The Netherlands, au poste de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Wihelmus Martinus Lieverse, démissionnaire.

En conséquence le conseil de gérance est composé comme suit:

Louis Mevis,
David Parry,
Olivier Bisserier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021990.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

G.A.C. TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.209.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 30 septembre 2004

Les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mr Giancarlo Paganini et Mr Fabrizio Codoni ainsi que celui du commissaire aux comptes ABILFIDA S.A. étant échus, l'assemblée générale décide de les renouveler avec date d'effet au 2 juin 2003, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2009.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour G.A.C. TRUST HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02192. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021991.3/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

MANDELLO INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.925.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 septembre 2004, et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé:

1. de nommer la société TOWERBEND Ltd aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société QUEEN'S HOLDINGS LLC.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour MANDELLO INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02329. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022009.3/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

HOLDCO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 30.844.

En date du 14 février 2005, FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A. a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022144.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

31318

EMJOI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 86.076.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(021992.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

EMJOI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 86.076.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(022003.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

INFIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 41.589.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 4 mars 2005 que:

- la démission de Maître Philippe Morales de ses fonctions d'administrateur de la société a été acceptée,
- le nombre des administrateurs a été réduit de cinq à quatre.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01744. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022035.3/793/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

INTERNATIONAL FOOD TRADING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.
H. R. Luxembourg B 84.544.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 14. Februar 2005

- Nach Rücktritt von Herrn Heiko Tausendfreund wird Frau Elena Litvinova als neues Verwaltungsratsmitglied ernannt.

- Die Gesellschaft verlegt ihren Sitz von 32, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg nach 8, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022040.3/592/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

NETFIN.COM HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 76.054.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

Signature.

(022056.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

NETFIN.COM HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 76.054.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

Signature.

(022057.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

NETFIN.COM HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 76.054.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

Signature.

(022059.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

NETFIN.COM HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 76.054.

Le bilan de liquidation au 9 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

Signature.

(022060.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

STRATEGIC INVESTMENT HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.
H. R. Luxembourg B 84.545.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 14. Februar 2005

- Nach Rücktritt von Herrn Heiko Tausendfreund wird Frau Elena Litvinova als neues Verwaltungsratsmitglied ernannt.

- Die Gesellschaft verlegt ihren Sitz von 32, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg nach 8, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022050.3/592/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

31320

ZAPATA FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 75.828.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(022063.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

ZAPATA FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 75.828.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(022066.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

SECURFIN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

Capital social: EUR 3.734.375,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 50.666.

EXTRAIT

En date du 30 décembre 2004, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de HALSEY, S.à r.l. en tant que gérant est acceptée avec effet au 30 décembre 2004.
- M. Bart Zech avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg et M. Joost Tulkens, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, ont été nommés nouveaux gérants avec effet au 30 décembre 2004.

- Le transfert du siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est accepté avec effet au 30 décembre 2004.
Luxembourg, le 10 mars 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02571. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022067.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

SALAPARUTA INC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 61.158.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

Signature.

(022162.3/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

SALAPARUTA INC. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 61.158.

Le bilan au 11 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

Signature.

(022079.3/766/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

SOCIETE IMMOBILIERE SCHOENFELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8151 Bridel, 66, rue de Schoenfels.
R. C. Luxembourg B 76.136.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

(022150.3/4287/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

SOCIETE IMMOBILIERE SCHOENFELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8151 Bridel, 66, rue de Schoenfels.
R. C. Luxembourg B 76.136.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

(022151.3/4287/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

SOCIETE IMMOBILIERE SCHOENFELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8151 Bridel, 66, rue de Schoenfels.
R. C. Luxembourg B 76.136.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

(022152.3/4287/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

SOCIETE IMMOBILIERE SCHOENFELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8151 Bridel, 66, rue de Schoenfels.
R. C. Luxembourg B 76.136.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

(022153.3/4287/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

VICTORLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R. C. Luxembourg B 78.415.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique LUX-PUGLIA S.A. du 15 mars 2005 de la société VICTORLUX, S.à r.l. il a été décidé:

1) La nomination de Monsieur Alessio Notarnicola, demeurant à Luxembourg, L-1750, 2, avenue Victor Hugo, en tant que gérant technique avec date effective au 15 mars 2005 et pour une durée illimitée.

La société sera engagée par la signature conjointe des deux gérants techniques Monsieur Alessio Notarnicola et Monsieur Vito Giuseppe Daddato.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC03028. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022084.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

SOUTHWEST INVESTMENTS LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 85.697.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la résolution de l'actionnaire unique datée du 6 janvier 2005 que la démission de Monsieur Dirk Oppelaar, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est acceptée avec effet au 25 novembre 2003.

Monsieur Roeland Pels, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, et Monsieur Erik Monsen, avec adresse au 524, South Sound Road, P.O. Box 932 GT, Grand Cayman, Cayman Islands, BVI, sont élus nouveaux administrateurs de la société, avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

R. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022068.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

ENEE S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.784.

—
DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2004

1. La liquidation de la société ENEE S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02283. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022157.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

LONGTERME FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 84.927.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(022145.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.959.

In the year two thousand and five, on the eleventh day of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office in L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer, Grand-Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of 3 October 1997 published in the Mémorial C, N° 726 of 31 December 1997 and entered in the Luxembourg Company Register, Section B, number 60.959.

The articles of incorporation of the Company have been amended following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg, of 27 November 2002, published in the Mémorial C, N° 116 of 5 February 2003, and by a previous deed of today, received by the undersigned notary.

The meeting was declared open at 11.45 a.m. with Ms Sally Flanagan, investment manager, residing professionally in London (United Kingdom), in the chair,

who appointed as secretary Mr Antony Schneider, directeur Administration et Finances, residing professionally in Bienne (Switzerland).

The meeting elected as scrutineer Mr Marc Küffer, directeur general, residing professionally in Bienne (Switzerland).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state the following:

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(a) To acknowledge the repurchase by the Company of one hundred forty-two thousand five hundred (142,500) own class A shares with a par value of ten Swiss francs (CHF 10.-) each, and of seven thousand five hundred (7,500) own class C shares with a par value of ten Swiss francs (CHF 10.-) each, from PPMV NOMINEES LIMITED, i.e. PPMV NOMINEES LIMITED (PAC Account), PPMV NOMINEES LIMITED (PSPS Account), PPMV NOMINEES LIMITED (RXV Account), PPMV NOMINEES LIMITED (USV Account) and PPMV NOMINEES LIMITED (Holborn Account), (the «Repurchase»).

(b) To acknowledge the consequent completion of the reduction of the Company's corporate capital by an amount of one million five hundred thousand Swiss francs (CHF 1,500,000.-) to set it at one million Swiss francs (CHF 1,000,000) by cancellation of the one hundred forty-two thousand five hundred (142,500) own class A shares with a par value of ten Swiss francs (CHF 10.-) each, and the seven thousand five hundred (7,500) own class C shares with a par value of ten Swiss francs (CHF 10.-) each, held by the Company as a result of the Repurchase, previously resolved upon by the shareholders meeting of the Company subject to the Repurchase being completed.

(c) To acknowledge the resignation of Ms Sally Flanagan as director of the Company, to elect a new director in replacement of the resigning director and to determine the duration of the mandate of the new director.

(d) To convert the one hundred thousand (100,000) existing class B shares with a par value of ten Swiss francs (CHF 10.-) each, into one hundred thousand (100,000) ordinary shares with a par value of ten Swiss francs (CHF 10.-) each having the rights and the obligations set out in the Company's articles.

(e) To reword the articles of the Company amongst other to reflect the above mentioned proposed resolutions without amending the Company's object.

(f) Miscellaneous.

The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list, which, signed by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, each time unanimously, acknowledged the following:

First Acknowledgment

The general meeting acknowledged that the Company repurchased one hundred forty-two thousand five hundred (142,500) own class A shares with a par value of ten Swiss francs (CHF 10.-) each, and seven thousand five hundred (7,500) own class C shares with a par value of ten Swiss francs (CHF 10.-) each, from PPMV NOMINEES LIMITED, i.e. PPMV NOMINEES LIMITED (PAC Account), PPMV NOMINEES LIMITED (PSPS Account), PPMV NOMINEES LIMITED (RXV Account), PPMV NOMINEES LIMITED (USV Account) and PPMV NOMINEES LIMITED (Holborn Account).

Second Acknowledgment

The general meeting acknowledged that the condition precedent to the reduction of the Company's corporate capital by an amount of one million five hundred thousand Swiss francs (CHF 1,500,000.-) to set it at one million Swiss francs (CHF 1,000,000.-) by cancellation of the one hundred forty-two thousand five hundred (142,500) own class A shares with a par value of ten Swiss francs (CHF 10.-) each, and the seven thousand five hundred (7,500) own class C shares with a par value of ten Swiss francs (CHF 10.-) each, held by the Company as a result of the Repurchase, previously resolved upon by the shareholders meeting of the Company subject to the Repurchase being completed, has now been completed, so that the Company's corporate capital is now reduced accordingly.

Thereafter the general meeting, after deliberation, also took, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The general meeting acknowledged the resignation of Ms Sally Flanagan as director of the Company and resolved to elect with immediate effect, Mr Kurt Grünig, directeur, residing at Dorfstrasse 36, CH-2563 Ipsach, Switzerland, as new director in replacement of the resigning director, for a period ending at the annual general meeting which will approve the annual accounts as 31 December 2004.

Second resolution

The general meeting resolved to convert the one hundred thousand (100,000) existing class B shares with a par value of ten Swiss francs (CHF 10.-) each, into one hundred thousand (100,000) ordinary shares with a par value of ten Swiss francs (CHF 10.-) each having the rights and the obligations set out in the Company's articles.

Third resolution

The general meeting resolved to reword the articles of the Company as follows amongst other to reflect the above mentioned resolutions:

«Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**Art. 1. Form, Name**

1.1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles.

1.2. The Company will exist under the name of ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A.

Art. 2. Registered Office

2.1. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

2.2. The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

2.3. In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

3.1. The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio of participations.

3.2. However, the Company shall neither directly or indirectly interfere in the management of these companies, except that the Company shall exercise its rights as a shareholder in such companies.

3.3. The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

3.4. The Company may provide any kind of financial assistance to companies forming part of the Group of the Company such as, among others, the provisions of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

3.5. In a general fashion the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. Capital, Shares**Art. 5. Corporate Capital**

5.1. The corporate capital of the Company is set at one million Swiss francs (CHF 1,000,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) shares, with a par value of ten Swiss francs (CHF 10.-) per share.

Art. 6. Shares

6.1. The shares will be and shall remain in the form of registered shares. The Company shall keep a shareholders' register in which the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each share and any transfer or redemption of shares and dates of such transfers and redemptions shall be registered.

6.2. The Company may also issue multiple share certificates.

Chapter III. Board of Directors, Statutory Auditors**Art. 7. Board of Directors**

7.1. The Company will be administered by a board of directors composed of a minimum of three (3) members who need not to be shareholders.

7.2. The directors will be elected by the shareholder's meeting, which will determine their number, for a period of maximum six years, subject to the fact that they will hold office until their successors are elected. They are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder's meeting.

7.3. In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors are authorized to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors

8.1. The board of directors will choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

8.2. The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

8.3. The chairman will preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

8.4. Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

8.5. The notice may be waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

8.6. Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the board may from time to time determine.

8.7. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

8.8. A quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the directors holding office.

8.9. Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

8.10. In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors

9.1. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

9.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors

10.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 11. Delegation of Powers

11.1. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

11.2. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company

12.1. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board, but only within the limits of such power.

Art. 13. Conflict of Interests

13.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

13.2. In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

13.3. The Company shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonable incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. Statutory Auditors

14.1. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors who need not be shareholders.

14.2. The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are reeligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 15. Powers of the Meeting of Shareholders

15.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

15.2. It has the powers conferred upon it by law.

Art. 16. Annual General Meeting

16.1. The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the thirtieth (30th) day of the month of June of each year, at eleven (11:00) a.m.

16.2. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 17. Other General Meetings

17.1. The board of directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

17.2. Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Procedure, Vote

18.1. Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor or the auditors made in the forms provided for by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

18.2. If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

18.3. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

18.4. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

18.5. Except as otherwise required by law or by these articles of incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented.

18.6. One vote is attached to each share.

18.7. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year

19.1. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

19.2. The board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 20. Appropriation of Profits

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

20.2. Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

20.3. Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

20.4. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation

21.1. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same majority as for the amendment of these articles as provided for by law.

21.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 22. Applicable Law

22.1. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at thousand six hundred fifty euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze février.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné le 3 octobre 1997, publié au Mémorial C, N° 726 du 31 décembre 1997 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, numéro 60.659.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, alors résidant à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 novembre 2002, publié au Mémorial C, N° 116 du 5 février 2003, et par acte reçu ce jour par le notaire soussigné.

L'assemblée a été ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Madame Sally Flanagan, investment manager, demeurant professionnellement à Londres (Royaume-Uni),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Antony Schneider, directeur Administration et Finances, demeurant professionnellement à Bienne (Suisse).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Küffer, directeur général, demeurant professionnellement à Bienne (Suisse).

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter de qui suit:

1. L'assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 De constater le rachat par la Société de cent quarante-deux mille cinq cents (142.500) actions propres de catégorie A, ayant une valeur nominale de dix francs suisses (CHF 10,-) chacune, et de sept mille cinq cents (7.500) actions propres de catégorie C, ayant une valeur nominale de dix francs suisses (CHF 10,-) chacune, de PPMV NOMINEES LIMITED, à savoir PPMV NOMINEES LIMITED (PAC Account), PPMV NOMINEES LIMITED (PSPS Account), PPMV NOMINEES LIMITED (RXV Account), PPMV NOMINEES LIMITED (USV Account) et PPMV NOMINEES LIMITED (Holborn Account), (le «Rachat»).

2 De constater la réalisation de la réduction du capital social de la Société à concurrence d'un million cinq cent mille francs suisses (CHF 1.500.000,-) pour le fixer à un million francs suisses (CHF 1.000.000,-) par l'annulation des cent quarante-deux mille cinq cents (142.500) actions propres de catégorie A, ayant une valeur nominale de dix francs suisses (CHF 10,-) chacune, et des sept mille cinq cents (7.500) actions propres de catégorie C, ayant une valeur nominale de dix francs suisses (CHF 10,-) chacune, détenues par la Société suite à la réalisation du Rachat, précédemment décidé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société sous réserve que le Rachat ait été réalisé.

(g) De constater la démission de Mme Sally Flanagan comme administrateur de la Société, d'élire un nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnant et de déterminer la durée de mandat du nouvel administrateur.

(h) De convertir les cent mille (100.000) actions existantes de catégorie B, ayant une valeur nominale de dix francs suisses (CHF 10,-) chacune, en cent mille (100.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale de dix francs suisses (CHF 10,-) chacune, ayant les droits et obligations définis dans les statuts de la Sociétés.

(i) De reformuler les statuts de la Société notamment pour refléter les résolutions proposées ci-dessus sans modifier l'objet de la Société.

(j) Divers.

2. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

3. Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

4. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première Constatation

L'assemblée générale a constaté le rachat par la Société de cent quarante-deux mille cinq cents (142.500) actions de catégorie A, ayant une valeur nominale de dix francs suisses (CHF 10,-) chacune et de sept mille cinq cents (7.500) actions de catégorie C, ayant une valeur nominale de dix francs suisses (CHF 10,-) chacune, à PPMV NOMINEES LIMITED,

à savoir PPMV NOMINEES LIMITED (PAC Account), PPMV NOMINEES LIMITED (PSPS Account), PPMV NOMINEES LIMITED (RXV Account), PPMV NOMINEES LIMITED (USV Account) et PPMV NOMINEES LIMITED (Holborn Account).

Deuxième Constatation

L'assemblée générale a constaté que la condition suspensive à la réduction du capital social de la Société à concurrence d'un million cinq cent mille francs suisses (CHF 1.500.000,-) pour le fixer à un million francs suisses (CHF 1.000.000,-) par l'annulation des cent quarante-deux mille cinq cents (142.500) actions de catégorie A, ayant une valeur nominale de dix francs suisses (CHF 10,-) chacune et des sept mille cinq cents (7.500) actions de catégorie C, ayant une valeur nominale de dix francs suisses (CHF 10,-) chacune, détenues par la Société suite au Rachat, précédemment décidé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société sous réserve que le Rachat ait été réalisé, a été réalisée, de sorte que le capital social de la Société est dorénavant réduit en conséquence.

Première résolution

L'assemblée générale a constaté la démission de Madame Sally Flanagan comme administrateur de la Société et a décidé d'élire avec effet immédiat Monsieur Kurt Grünig, directeur, demeurant à Dorfstrasse 36, CH-2563 Ipsach, Suisse, en remplacement de l'administrateur démissionnant pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de convertir les cent mille (100.000) actions existantes de catégorie B, ayant une valeur nominale de dix francs suisses (CHF 10,-) chacune, en cent mille (100.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale de dix francs suisses (CHF 10,-) chacune, ayant les droits et obligations définis dans les statuts de la Sociétés.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de reformuler les statuts de la Société comme suit notamment pour refléter les résolutions reprises ci-dessus:

«Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La Société adopte la dénomination ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A.»

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

2.3. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet

3.1. La Société a pour seul objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

3.2. Toutefois, la Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion de ces sociétés, sous réserve des droits que la société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

3.3. La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

3.4. La Société peut accorder aux sociétés qui font part du Groupe de la Société toute assistance financière de quelque nature que ce soit et notamment elle peut accorder à ces sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties sous quelque forme que ce soit.

3.5. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social

5.1. The capital social de la Société est fixé à un million francs suisses (CHF 1.000.000,-) divisé en cent mille (100.000) actions, d'une valeur nominale de dix francs suisses (CHF 10,-) par action.

Art. 6. Actions

6.1. Les actions sont et resteront nominatives. La Société tiendra à cet effet un livre des actionnaires dans lequel le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions détenus par cet actionnaire, le montant libéré sur chacune de ces actions de même que tout transfert ou rachat d'actions ainsi que les dates de ces transferts et rachats seront enregistrés.

6.2. La Société peut également émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III. Conseil d'Administration, Commissaires aux Comptes

Art. 7. Conseil d'administration

7.1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de au maximum trois (3) membres, actionnaires ou non.

7.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminent leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, sous réserve qu'ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

7.3. En cas de vacance d'une ou plusieurs places d'administrateurs, les administrateurs restants n'ont pas le droit d'élire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration

8.1. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

8.2. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

8.3. Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

8.4. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

8.5. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

8.6. Toute réunion du conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le conseil d'administration peut de temps en temps déterminer.

8.7. Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur comme son mandataire.

8.8. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

8.9. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

8.10. En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

9.1. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

9.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration

10.1. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs

11.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

11.2. La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la Société

12.1. Vis à vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Conflit d'Intérêts

13.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

13.2. Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le conseil d'administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale.

13.3. La Société indemniserà tout administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 14. Commissaires aux comptes

14.1. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

14.2. Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale

15.1. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

15.2. Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 16. Assemblée générale annuelle

16.1. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le trente (30) du mois de juin de chaque année à onze (11:00) heures.

16.2. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Autres assemblées générales

17.1. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

17.2. Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 18. Procédure, vote

18.1. Les assemblées générales seront convoquées par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale.

18.2. Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

18.3. Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

18.4. Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

18.5. Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions représentées à l'assemblée.

18.6. Chaque action donne droit à une voix.

18.7. Les copies ou extraits des procès verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 19. Année sociale

19.1. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

19.2. Le conseil d'administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 20. Affectation des bénéfices

20.1. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

20.2. Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

20.3. Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

20.4. La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation**Art. 21. Dissolution, liquidation**

21.1. La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles prévues pour les modifications des statuts tel que prévu par la loi.

21.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Loi Applicable**Art. 22. Loi applicable**

22.1. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille six cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Flanagan, A. Schneider, M. Küffer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 février 2005, vol. 891, fol. 51, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 mars 2005.

J.-J. Wagner.

(021421.2/239/543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

ROVENTA-HENEX (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 mars 2005.

J.-J. Wagner

Notaire

(021425.3/239/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2005.

AMB CANADA FINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: CAD 22,500.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 106.485.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-third day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AMB CANADA INVESTMENTS, LLC, a limited liability company organized under the law of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 United States of America, registered with the Secretary of the State of Delaware, division of corporation, under number 3926459,

here represented by Mr Xavier Nevez, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in San Francisco, California, USA, on February 18th, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Name

A private limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed under the name AMB CANADA FINCO, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, and more particularly in Canada, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art 4. Duration

4.1. The duration of the Company is unlimited.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty-two thousand five hundred Canadian dollars (CAD 22,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of forty-five Canadian dollars (CAD 45.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles and in accordance with the Law.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of Managers

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the Board of Managers

8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General Meetings of Partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of Profits

Art. 14. Accounting year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of profits

15.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VII. General Provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

Thereupon AMB CANADA INVESTMENTS, LLC, represented as stated hereabove, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twenty-two thousand five hundred Canadian dollars (CAD 22,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

For the purpose of the registration, the capital is valued at thirteen thousand eight hundred and fifty-four euro nine-nine cent (13,854.99 EUR).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at three (3);
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Arthur Gerard Marie Tielens, a corporate executive, born in Maastricht (The Netherlands), on August 14, 1956, residing at Waldeck Pyrmontlaan 20, 1075 BX Amsterdam, the Netherlands;
 - Mr Michael Alan Coke, Executive Vice President and Chief Financial Officer, born in California (United States of America) on March 17, 1968, residing at Pier 1, Bay 1, San Francisco, California 94111, United States of America; and
 - TMF CORPORATE SERVICES S.A., having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84.993.
3. The registered office of the Company is set at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-troisième jour du mois de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

AMB CANADA INVESTMENTS, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et organisée sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware, division des sociétés, sous le numéro 3926459, ici représentée par M. Xavier Nevez, avocat, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à San Francisco, Californie, USA, le 18 février 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège Social - Objet Social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AMB CANADA FINCO, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et plus particulièrement au Canada, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de fluctuations monétaires, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à vingt-deux mille cinq cents dollars du Canada (CAD 22.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de quarante-cinq dollars du Canada (CAD 45,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être actionnaire(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la simple signature d'au moins un gérant ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes Annuels - Affectation des Bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition Générale

Art. 17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 janvier 2005.

Souscription - Libération

AMB CANADA INVESTMENTS, LLC, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt deux mille cinq cents dollars du Canada (CAD 22.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à treize mille huit cent cinquante-quatre euros quatre-vingt-dix-neuf centimes (13.854,99 EUR).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3);

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéfinie:
- Monsieur Arthur Gerard Marie Tielens, a corporate executive, né à Maastricht (Pays-Bas), le 14 août 1956, demeurant à Waldeck Pyrmontlaan 20, 1075 BX Amsterdam, Pays-Bas;
 - Monsieur Michael Alan Coke, Executive Vice President and Chief Financial Officer, né en Californie (Etats-Unis d'Amérique) le 17 mars 1968, demeurant à Pier 1, Bay 1, San Francisco, California 94111, Etats-Unis d'Amérique; et
 - TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993.
3. Le siège social de la Société est fixé au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: X. Nevez, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 février 2005, vol. 430, fol. 74, case 10. – Reçu 138,55 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mars 2005.

H. Hellinckx.

(022053.3/242/408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

KOBLENZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 73.947.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 novembre 2004

* L'Assemblée révoque avec effet immédiat le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant au 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement, du commissaire aux comptes révoqué la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021868.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

MINDFOREST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R. C. Luxembourg B 91.706.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 décembre 2004 à 16.00 heures

Après discussion pleine et entière le Conseil d'Administration décide à l'unanimité:

Résolution

1. De transférer le siège social de la société au 8, rue Heinrich Heine à Luxembourg à partir du 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04505. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022287.3/766/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

VTT FINANCE & PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 72.447.

Le texte existant de la rubrique «Conseil d'administration» concernant M. David Harvey, est à modifier comme suit:
«- M. David Harvey, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.»

Le texte existant de la rubrique «Conseil d'administration» concernant Mme Kristel Segers, est à modifier comme suit:

«- Mme Kristel Segers, administrateur de sociétés, demeurant au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.»
Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen
Notaire

Pour réquisition
HALSEY GROUP, S.à r.l.

Le domiciliataire

K. Segers / Ch. Gammal
Gérante / Membre du Comité Exécutif

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(022295.3/230/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

AMIS MEDICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 68.152.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Signature.

(022289.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

AMIS MEDICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 68.152.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01323, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2005.

Signature.

(022291.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

DYNAMICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, Niveau 2.
R. C. Luxembourg B 90.823.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 1^{er} juillet 2004,

il résulte que les associés sont successivement

SELINE FINANCE Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société et

SELINE MANAGEMENT Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02803. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022267.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

SGS FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.205.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 février 2005

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur Jacques Vollenweider, expert comptable diplômé, demeurant au 73, route de Suisse, 1295 Mies, Suisse, Président,
- Monsieur Heinz Bähni, employé, demeurant au 22, Kirchmattstr., 6312 Steinhausen, Suisse,
- Monsieur Jean Hoss, avocat, demeurant professionnellement au 2, place Winston Churchill, Luxembourg,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, Luxembourg, (anciennement DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, Strassen).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022277.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

AMIS MEDICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 68.152.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 février 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

Signature catégorie A:

- Monsieur Anders Gunnar Samuelsson, demeurant à Fårticksgatan 135, 745 45 Enköping, Suède.

Signature catégorie B:

- Monsieur Fredrik Karlsson, demeurant à Gardsmygen 6, 182 73 Stocksund, Suède;
- Madame Gunnel Margareta Pålsson, demeurant à Sehlstedtsgratan 1, 254 39 Helsingborg, Suède.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, réf. LSO-BC01326. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022288.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

EAGLE TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, Niveau 2.
R. C. Luxembourg B 88.685.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 1^{er} juillet 2004,

il résulte que les associés sont successivement

SELINE FINANCE Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société et

SELINE MANAGEMENT Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02805. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022266.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

EDELTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, Niveau 2.

R. C. Luxembourg B 92.579.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 1^{er} juillet 2004,

il résulte que les associés sont successivement

SELINE FINANCE Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société et

et
SELINE MANAGEMENT Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022265.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

EIFELFORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, Niveau 2.

R. C. Luxembourg B 92.743.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 1^{er} juillet 2004,

il résulte que les associés sont successivement

SELINE FINANCE Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société et

et
SELINE MANAGEMENT Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022264.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

CARAIBOS EUROPE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.378.

Personne chargée du contrôle des comptes:

Radiation

Nom: Hajjar Camille

Fonction: Commissaire aux comptes

Adresse: rue Adib Ishac, Achrafieh, Beyrouth/Liban

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mars 2005.

BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE BEMO

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022192.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

KATSAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, Boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.248.

Conseil d'administration:

Nom: Rabbath Basile, né le 13 août 1925 au Liban.

Fonction: Président du Conseil d'Administration.

Adresse: rue Sélim Bustros, Imm. Rabbath, Achrafieh, Beyrouth/Liban.

Expiration: la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2005.

Nom: Rabbath Tatiana, née le 3 mars 1963 au Liban.

Fonction: Administrateur.

Adresse: rue Sélim Bustros, Imm. Rabbath, Achrafieh, Beyrouth/Liban.

Expiration: la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2005.

Nom: Rabbath Katia, née au Liban.

Fonction: Administrateur.

Adresse: rue Sélim Bustros, Imm. Rabbath, Achrafieh, Beyrouth/Liban.

Expiration: la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2005.

Nom: Sourati Sabine, née le 17 janvier 1932 au Liban.

Fonction: Administrateur.

Adresse: rue Sélim Bustros, Imm. Rabbath, Achrafieh, Beyrouth/Liban.

Expiration: la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE, BEMO

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022184.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

ROIX FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 90.349.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les documents y annexés, enregistrés à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01741, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

Signature.

(022039.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

ROIX FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 90.349.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 2 mars 2005 que:

- la cooptation aux fonctions d'administrateur de la société de Maître Marisa Roberto, avocat, demeurant 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, a été ratifiée;
- la cooptation aux fonctions d'administrateur de la société de Monsieur Rui Da Costa, demeurant 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, a été ratifiée.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme délivré, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01743. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022037.3/317/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

ASENS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.665.

Conseil d'administration:

Radiation:

- * Monsieur Nadim Melki, administrateur, né le 23 mars 1955 au Liban.
- * Monsieur Pierre Georges Khoury, administrateur, né le 9 avril 1935 au Liban.

Composition actuelle:

Nom: Monsieur Samir Ibrahim Fahmy Messiha, né le 9 avril 1934 au Caire, Egypte.

Fonction: Président du Conseil d'Administration.

Adresse: rue 100, n° 22, Maadi, Le Caire, Egypte.

Expiration: la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2005.

Nom: Monsieur Ayman Samir Fahmy, né le 19 octobre 1958 au Caire, Egypte.

Fonction: Administrateur.

Adresse: rue 100, n° 22, Maadi, Le Caire, Egypte.

Expiration: la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2005.

Nom: Madame Eman Samir Fahmy, née le 6 décembre 1959 au Caire, Egypte.

Fonction: Administrateur.

Adresse: rue 100, n° 22, Maadi, Le Caire, Egypte.

Expiration: la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE, BEMO

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022190.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

ASENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.665.

Personne chargée du contrôle des comptes:

Nom: Madame Samaa Samir Fahmy, née le 28 juin 1965 au Caire, Egypte.

Fonction: Administrateur.

Adresse: rue 100, n° 22, Maadi, Le Caire, Egypte.

Expiration: la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en mois de mars 2005.

BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE, BEMO

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01687. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022188.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

OBEGI GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 16.092.

Conseil d'administration:

Nom: Obegi Béchara Yordan né le 12 octobre 1922 en Syrie.

Fonction: Administrateur et président du Conseil d'administration.

Adresse: rue Sursock, Imm Obegi, Beyrouth / Liban.

Nom: Obegi Henry Yordan né le 24 juin 1926 à Alep Syrie.

Fonction: Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration.

Adresse: rue de l'Indépendance, Imm Tilal, Achrafieh Beyrouth / Liban.

Nom: Obegi Yordan Béchara né le 19 avril 1956 en Syrie.

Fonction: Administrateur.

Adresse: rue Sursock 182, Achrafieh, Beyrouth / Liban.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, mars 2005

BEMO, BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2005, réf. LSO-BC01683. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022191.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

EMC GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, Niveau 2.

R. C. Luxembourg B 86.600.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales
du 1^{er} juillet 2004,

il résulte que les associés sont successivement

SELINE FINANCE Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

SELINE MANAGEMENT Ltd.,

27, New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02808. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022261.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

ENERGY MANAGEMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 76.231.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00383, a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

Signature.

(021924.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

ENERGY MANAGEMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 76.231.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 24 janvier 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes
annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Michel Freudiger, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lucens;

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Mon-
sieur Edmond Ries, administrateur démissionnaire.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur
les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01069. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021921.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.
